

<http://ec-epeigne-les-bois.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article217>



Compte-rendu du conseil d'école extraordinaire du 15 novembre 2013

- Administratif -



Date de mise en ligne : samedi 23 novembre 2013

Copyright © Ecole Maternelle Publique d'Epeigné-les-Bois - Tous droits

réservés

Compte rendu du conseil d'école extraordinaire du 15 novembre 2013

Étaient présents :

Représentants de la commune d'Épeigné-les-Bois : M. Mergot

Représentants de la commune de Luzillé : Mme Jollet, Mme Defresne, Mme Marquenot-Jouzeau, M. Ozanne, M. Verrier

DDEN : Mme Peyrot (excusée), M. Omont

Représentants des parents d'élèves : Mme Aimont, Mme Calado, Mme Dubois, Mme Freval, Mme Sassier, Mme Verdet, M. Caron (excusé)

Enseignants : Mme Aubert, Mme Debain, Mme Fiot, Mme Maes (excusée), Mme David (excusée), M. Philippe.

Mise en place de la réforme des rythmes scolaires :

Le Conseil d'école doit se prononcer sur le projet d'organisation du temps scolaire élaboré par les communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le résultat de la consultation sera ensuite transmis à la Direction académique sous couvert de M. l'Inspecteur de la circonscription d'Amboise.

En préambule, M. Mergot donne le compte rendu de la réunion des maires du canton sur le sujet. Il est fait état des différentes options envisagées par ces communes en ce qui concerne les horaires, le choix de la 1/2 journée travaillée, la place des activités périscolaires dans l'emploi du temps.

Le projet suivant, élaboré par les communes du RPI Épeigné-les-Bois/Luzillé en concertation avec les écoles, est ensuite présenté :

1. Projet d'organisation du temps scolaire de l'école d'Epeigné-les-Bois

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Enseignement

9h10-12h10 Enseignement Enseignement Enseignement Enseignement Enseignement

Pause méridienne

12h10-13h40 Repas Repas Repas Repas

Enseignement

13h40-15h55 Enseignement Enseignement Enseignement Enseignement

Activités Périscolaires

15h55-16h40 TAP* TAP* TAP* TAP*

2. Projet d'organisation du temps scolaire de l'école de Luzillé

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Enseignement

9h00-12h00 Enseignement Enseignement Enseignement Enseignement Enseignement

Pause méridienne

12h00-13h00 C2 repas

C3 TAP* C2 repas

C3 TAP*

C2 repas

C3 TAP* C2 repas
C3 TAP*
Pause méridienne
13h00-14h00 C3 repas
C2 TAP* C3 repas
C2 TAP* C3 repas
C2 TAP* C3 repas
C2 TAP*
Enseignement
14h00-15h15 Enseignement Enseignement Enseignement Enseignement
Enseignement
15h15-16h15

*TAP : temps d'activité périscolaire (c'est le moment où les enfants suivront des activités non pédagogiques organisées par les communes).

Le débat qui suit cette présentation porte essentiellement sur le choix du mercredi matin comme 1/2 journée supplémentaire d'école ; cette 1/2 journée pose des problèmes pratiques pour certains parents (Comment reprendre l'enfant à la sortie de l'école ? Comment en assurer la garde à partir de la mi-journée ? Comment organiser les activités sportives et culturelles suivies cette année ? ...)

Les délégués des parents d'élèves nous informent que plusieurs parents d'élèves pensent inscrire ceux-ci dans l'enseignement privé, l'application de la réforme n'étant pas obligatoire dans ces établissements.

Pour éviter cela et proposer une solution aux parents qui pourraient se trouver dans l'embarras du fait de la nouvelle organisation, les communes vont étudier la possibilité d'étendre la garderie au mercredi après-midi. Une enquête sera organisée pour connaître le nombre de familles intéressées.

Mme Aubert indique qu'il est également possible pour les parents d'élèves d'organiser un système de garderie le mercredi après-midi en créant une association spécifique.

Le projet d'organisation du temps scolaire est mis au vote et adopté (11 voix pour, 1 contre, aucune abstension).

L'étape suivante du projet sera la mise en place concrète des TAP (locaux, personnels et intervenants, activités) :

- " les locaux disponibles sont en cours de recensement
- " en ce qui concerne les intervenants, les communes étudient actuellement les différentes possibilités en lien avec les associations locales
- " le contenu des activités elles-mêmes est soumis aux deux paramètres précédents et sera donc précisé ultérieurement.

Le débat étant achevé, la séance est levée à 20h45.